

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 15 JUIN 2017

Etaient Présents, 57 titulaires, 3 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Jacques NAYA, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

Michel CONTOU-CARRERE	à	Evelyne BALLIHAUT
France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MÉDARD
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
Auréli GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS

Suppléants : Gérard DARSONVILLE suppléant de Henri BELLEGARDE
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Jacques MARQUEZE (excusé)

REÇU
RAPPORT N° 170615-07-PER-

le 21 JUIN 2017
CREATION DE POSTES

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Mme BESSONNEAU expose :

I – Multi Accueil La Haüt : création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (60%)

Lors de la reprise en gestion directe du multi accueil La Haüt, l'entretien des locaux était assuré par un prestataire extérieur (Emploi Service). Aucun agent n'a été transféré sur ces missions et au cours du mois de janvier nous avons continué à faire appel à Emploi Service. Cette solution n'ayant pas donné satisfaction.

Il vous est donc proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet de 21 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2017.

II – Déchetterie de Bedous : création d'un poste d'adjoint technique

Afin de répondre aux besoins de remplacement sur la déchetterie de Bedous suite à la reprise de la compétence sur la vallée d'Aspe :

Afin de faciliter les remplacements sur les différentes déchetteries du territoire,

Mais pour répondre aussi à la mise en place d'un binôme sur la déchetterie d'Oloron-Lanneretonne en raison de l'augmentation de la fréquentation et de la saisonnalité de certains apports (exemple : apports de grandes quantités de déchets verts de mars à octobre),

Il vous est proposé de créer un emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent en déchetterie, sur la base du grade d'adjoint technique.

III – Direction Générale des Services : création d'un poste de directeur territorial

Afin d'assumer l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, un détachement a été opéré en juin 2013 de la Commune de Muret vers la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, notre collectivité n'atteignant alors pas le seuil démographique permettant l'intégration directe d'un directeur territorial.

Eu égard aux évolutions statutaires, il est dorénavant possible de créer un poste de directeur territorial dans les collectivités supérieures à 10 000 habitants.

Il vous est donc proposé de créer un poste de directeur territorial à compter du 1^{er} juillet 2017 permettant à la fois l'intégration directe de l'intéressé et la fin au détachement qui s'opérait depuis la commune de Muret.

IV – Urbanisme : création d'un poste d'instructeur ADS

La fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations de droit des sols pour les communes des vallées sera effective au plus tard à la fin de l'année. L'Etat conservera la compétence pour les communes qui n'ont pas de document d'urbanisme. D'ici janvier 2018, 20 communes devraient intégrer le service intercommunal. Elles se sont d'ores et déjà prononcées favorablement. Il est donc prévu une montée en charge progressive du service. Il convient de recruter un instructeur supplémentaire.

Pour ce faire, il vous est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 16 juin 2017.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

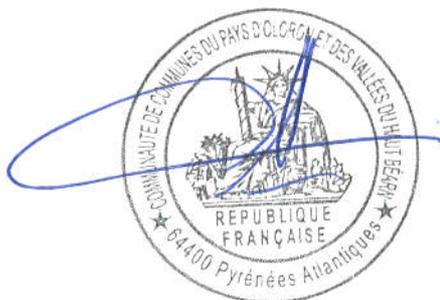
- **ADOPTÉ** le présent rapport ;
- **PROCÉDE** aux créations de postes décrites ci-dessus

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21.06.17

Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

le 21 JUIN 2017

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE